

RÈGLEMENT DU CONCOURS ARTS PLASTIQUES FESTIVAL E—TEND'ART 2020

Le concours Arts Plastiques "e-tend'Art" 2020, organisé par l'association Plastik'Art, est ouvert à tous les candidats résidant ou séjournant en RÉGION SUD (PACA), France métropolitaine, quel que soit leur âge, **sous réserve d'acceptation des parents pour toute personne ayant moins de 18 ans.**

La proclamation du palmarès aura lieu lors de la soirée événementielle du Festival, le samedi 8 août 2020, sur la place Marcel Pagnol, Manosque à 18 h 30.

Le lauréat bénéficiera entre autre d'une semaine offerte pour l'exposition de ses œuvres à la galerie Plastik'Art (Place Marcel Pagnol, Manosque).

Le présent concours est ouvert du 1^{er} juillet au 31 juillet 2020 (délai de rigueur).

Comment participer :

- Le concours est ouvert aux artistes de tout horizon : peintures, dessins, sculptures et photographies.
- L'inscription au concours est gratuite.
- Les candidats doivent être âgés de minimum 14 ans (avec autorisation parentale) au 1^{er} juillet 2020.
- Les participants au concours ne peuvent être liés à un agent et/ou une galerie au moment de leur inscription.
- L'artiste inscrit sera susceptible de se présenter sur scène avec son œuvre lors de la soirée événementielle du Festival.

L'inscription peut se faire :

Toutes les inscriptions par voie électronique se font en ligne sur le site www.festival-etendart.fr ou en envoyant vos fichiers numériques à l'adresse suivante : contact@festival-etendart.fr (en précisant comme objet : Arts Plastiques 2020)

Obligations :

- Établir une à trois œuvres maximum, soit : peintures, dessins, sculptures et/ou photographies.

Nous nous réservons le droit de soumettre au vote du public une œuvre, deux œuvres ou l'ensemble de vos œuvres.

- Une biographie de l'auteur ;
- Techniques et matériaux utilisés (exemple : peinture acrylique, posca, crayon, pierre)
- Une photo et/ou Logo et/ou signature de l'auteur ;
- Envoi d'une photographie par œuvre sauf pour la sculpture (3 angles différents : Face et les deux profils)
- Format de photographie accepté : **UNIQUEMENT « .JPG »** de haute qualité

- Préciser dans votre mail l'acceptation et validation des conditions générales et règlement du concours par la phrase « ***je soussigné (NOM PRÉNOM du responsable légal) accepte et valide les conditions générales et règlement du concours Etend'Art 2020*** ».
- Respect de la loi AVIA
- Chaque personne s'engage à n'exercer aucune violence physique, sexuelle ou verbale à l'égard d'une autre personne ou être vivant, aucun propos raciste, xénophobe, homophobe, antisémite ne sera accepté.

Critères de sélection :

- Qualité de l'œuvre
- Originalité
- Respect du règlement

Jury :

Le jury sera composé de personnalités qualifiées de la culture et de l'art. Sa décision est souveraine et sans appel. Elle sera prise à la majorité des voix.

Prix :

Selon l'âge des participants, plusieurs prix pourront être décernés :

- Prix adulte
- Prix des lycéens
- Prix des collégiens

Les lauréats devront impérativement être présents ou se faire représenter lors de la remise des prix. Dans le cas contraire, les prix ne seront pas attribués. L'annonce du palmarès et la remise des prix auront lieu le samedi 8 août sur la place Marcel Pagnol à Manosque à 18 h 30 lors du vernissage de l'évènement.

Conditions supplémentaires :

- L'organisateur, seul responsable de la régie de scène et de l'organisation générale, délèguera un responsable technique qui veillera au bon déroulement des montages/démontages et au respect des horaires.
- Ces décisions s'imposent à tous et ne sont pas susceptibles de recours. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non réalisation d'un prix octroyé à un des lauréats.
- L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.
- En cas de litige, seul le texte du présent règlement sera pris en considération.